

Édito (ou point fort de la semaine) :

La semaine passée un des nombreux débats télévisés consacré à la crise de la COVID s'interrogeait sur le sort qui pourrait ou qu'il faudrait réserver à Monsieur Jérôme SALOMON, directeur général de la Santé, eu égard à la gestion des stocks de masques.

Cette gestion illustre à nos yeux le dogme de l'économie immédiate qui sévit au plus haut niveau de l'Etat depuis de trop nombreuses années, et consiste à mettre en exergue une économie ou une dépense moindre, en la considérant de façon isolée sans tenir compte du coût de ses effets collatéraux.

Les achats nécessaires à la constitution du stock de masques ont été réalisés auprès de fournisseurs étrangers. La dépense était moindre parce qu'ils étaient moins disant mais on a oublié de mettre dans les plateaux de la balance le coût durable des baisses d'activité résultant de cette décision pour les producteurs français, l'accroissement des allocations chômage et des aides sociales ainsi que les baisses de recettes fiscales et sociales qui en ont forcément découlé.

Par la suite, on a laissé les choses en l'état, ce qui permettait au niveau ministériel de ne dépenser que des frais de stockage de moindre importance. Il aurait été plus judicieux de mettre des fractions successives de ce stock à la disposition des hôpitaux publics qui étaient dans l'obligation d'en acquérir pour exercer leurs activités mais, toujours au nom de ce dogme de l'économie immédiate, il ne fallait pas desserrer les contraintes financières qu'on leur imposait via la T2A.

Ce laisser faire a finalement contraint les autorités sanitaires, confrontées à la pandémie, à payer pour la destruction de masques périmés et d'en racheter, à nouveau à des fournisseurs étrangers, à des coûts cette fois plus élevés parce qu'elles se trouvaient confrontées à l'urgence et aux tensions du marché.

L'économie attendue de la première décision n'effacera pas les dépenses successives qui en ont découlées et le bilan final est calamiteux.

Ce dogme de l'économie immédiate détachée de tout contexte, on le retrouve dans certaines dispositions des lois BACHELOT, TOURAINE, Ma santé 2002, dans le barème dégressif de la tarification à l'activité, dans les projets de lois de finances successifs, dans la définition année après année de l'objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie, dans la conduite de tous les projets de restructuration d'hôpitaux et de fermetures de services, sans aucune prise en compte des effets collatéraux sur les usagers et les territoires.

Même s'il n'y est pas étranger, faire porter la responsabilité de ce chancre qui a rongé notre service public de santé au seul Monsieur SALOMON est indécent.

Les gouvernements successifs qui ont proposé ces lois délétères malgré les réactions de l'opinion publique, les parlementaires godillots qui les ont approuvées comme ils ont voté les tous PLFSS organisant dans la durée la pénurie de moyens et de personnels, les états-majors des Agences Régionales de Santé qui se sont satisfait d'une application obéissante et zélée ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités respectives, pas plus que la Cour des comptes qui n'a pas dénoncé le caractère pernicieux de ce dogme et a même incité à diverses reprises à sa mise en application.

Sommaire :

- **L'écho des comités :** **Pages 2 et 3**
- **Autres infos locales :** **Page 4**
- **Dossiers :** **Pages 4 et 5**
 -
 -
 -
- **Culture et santé :** **Page 6**

La coordination Nationale tient à s'excuser auprès des abonnés qui, suite à un problème de diffusion, n'auraient pas reçu nos bulletins ces dernières semaines

Il est possible de trouver nos précédents bulletins [ici](#)

L'écho des comités :

DOLE – 39

Nous saluons les élus locaux qui défendent les intérêts légitimes de leurs administrés et de leurs territoires. Ils méritent d'être entendus de l'Agence régionale de Santé et du ministère.

Il faut que cesse la casse des services publics de santé dont la pandémie COVID a permis de mesurer les conséquences tragiques

[L'info flash](#)

FEURS - MONTBRISON

Le comité militait pour un maintien de l'EHPAD en centre-ville

[L'article du progrès](#)

Il a obtenu gain de cause mais la gestion de l'établissement est confiée au privé.

[L'article de Francebleu](#)

GRANVILLE - 50

La décision du 30 mars 2018 du tribunal administratif de Caen est restée lettre morte, faute d'un commencement d'exécution.

Le respect des usagers, des soignants et le souci de leur sécurité passent par le respect des décisions de justice. Il est pourtant nécessaire de le rappeler, ce que vient de faire le comité de GRANVILLE

[Lettre au directeur du CHAG – 11 Décembre 2020](#)

TOURS - 37

Les exclus du Ségur ont fait entendre leur protestation le 15 décembre

À Paris, Ils se sont retrouvés à près de 600 de divers coins de France de diverses catégories des "exclus du Ségur", du soin à domicile, de psychiatrie, du secteur du handicap, mais toutes et tous en colère par l'injustice de cette exclusion.

La manifestation était animée et colorée et bien expressive.



[L'article](#)

Autres infos locales :

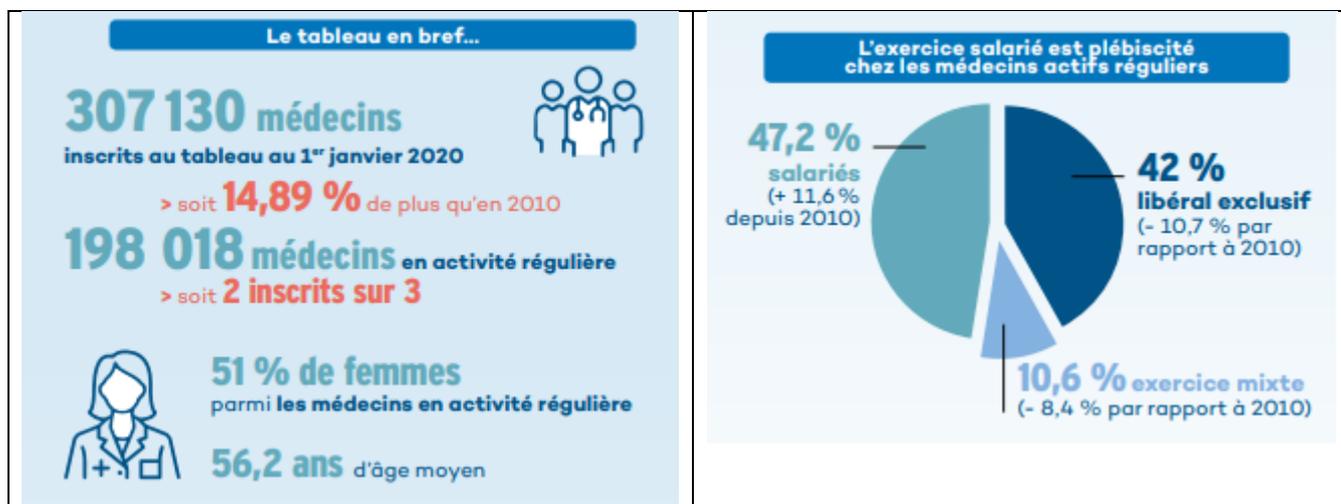
SAINT MALO - 35

Mouvement de GREVE
Vendredi 18/12/2020 à partir de 16h e
Marche Solidaire pour nos collègues de psychiatrie 1 en SOUFFRANCE
Départ devant l'Hôpital en direction de la Sous Préfecture

[Le communiqué](#)

Dossiers :

EFFECTIFS MEDICAUX AU 1^{ER} JANVIER 2020



Source : Revue N° 70 du Conseil de l'Ordre des Médecins

L'organisation territoriale des soins vue par l'Ordre National des Médecins :

Pour le Conseil de l'Ordre, les nouvelles organisations de soins créées par les différentes lois n'ont pas répondu aux attentes et aux difficultés des professionnels de terrain. Les solutions d'organisation doivent répondre aux besoins des professionnels de santé et de leurs patients et non aux exigences administratives.

[Bulletin de l'ordre N°70 Pages 10 à 22 – Décembre 2020](#)

L'atlas de la démographie médicale vient de paraître.

Il est accessible à partir des liens ci-dessous :

Tome 1 : [Données générales](#)

Tome 2 : [Approche territoriale des spécialités médicales et chirurgicales](#)

***L'appel de la Convergence Nationale des collectifs de défense
et de développement des services publics pour que vive la Sécurité Sociale***

Pour créer les conditions de mobilisations convergentes, 35 organisations ont initié un appel « *Pour que vive la Sécu* » pour construire une véritable sécurité sociale du 21ème siècle et mettre en débat notamment des propositions

[L'appel](#)

***Le Conseil d'Etat annule le limogeage de Christophe LANNELONGE
ex-directeur de l'ARS du Grand-Est***

En avril dernier, pendant la première vague de la COVID, la confirmation par le haut fonctionnaire de l'agence régionale de santé du maintien des mesures de fermeture de lits au sein des hôpitaux de Nancy avait suscité un tollé et entraîné son limogeage. Le Conseil d'Etat vient d'annuler cette décision.

[L'article](#)

[L'arrêt du Conseil d'État – 10 Décembre 2020](#)

Culture et santé :

PAS ESSENTIEL - Grand Corps Malade

<https://www.youtube.com/watch?v=NencPcx7qgY>

« Toutes les infos sur le site de la Coordination Nationale »

<http://coordination-defense-sante.org/>



COORDINATION NATIONALE

des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15

Tél : 09 67 04 55 15

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Vice-Présidente : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02